

Monsieur le Président, dans votre savante réponse, vous avez fait la démonstration que le gouvernement ne devrait jamais prendre pour acquis l'appui de la Chambre des communes. Justement, vous avez même avisé le gouvernement à cette époque-là—et je veux vous citer: «Je veux toutefois que la Chambre comprenne très clairement que si jamais le Président est appelé à examiner de nouveau une situation comme celle-ci, la Présidence ne sera pas aussi généreuse».

Monsieur le Président, je suis obligé de porter à votre attention, justement, une autre question comme celle-ci et elle se retrouve dans le communiqué du 14 septembre 1990, lors du lancement du projet Hibernia.

Monsieur le Président, j'étais chez moi en train d'écouter la télévision, *Newsworld* qui transmettait cela en direct, et j'ai entendu là la première affirmation du communiqué de presse, qui débute ainsi: «C'est officiel, les travaux relatifs au projet Hibernia, évalué à plusieurs milliards de dollars et qui sera réalisé au large des côtes de Terre-Neuve, commenceront immédiatement—a fait savoir le gouvernement fédéral». Pire que cela, monsieur le Président, lors des interventions des différents orateurs, j'entends le premier ministre Clyde Wells, et je cite ses propos du *MTT, Media Tapes and Transcript*:

[Traduction]

... le projet de loi sur le gisement Hibernia a été adopté.

[Français]

Monsieur le Président, quelle n'a pas été ma stupéfaction comme député de cette Chambre de réaliser que ce projet de loi avait été adopté sans même que j'en sois au courant! J'ai vérifié et je me suis aperçu que le projet de loi C-44 n'était qu'à l'étape du rapport, que le gouvernement avait rendu une annonce publique, avait émis un communiqué en disant que c'était officiel, avait outrepassé cette Chambre, avait outrepassé l'accord des différents parlementaires et avait pris cette Chambre, finalement, comme un tampon à imprimer.

En d'autres termes, je veux vous rappeler vos remarques du 10 octobre dernier et je veux vous rappeler aussi la déclaration du premier ministre Wells, lorsqu'il disait: «Il y a entente avec les partis d'opposition». Monsieur le Président, nous n'avons jamais été partie à aucune entente pour adopter ce projet de loi en catimini et à la vapeur. Nous savons qu'il y a 2,7 milliards de dollars impliqués dans cela, dont 675 millions de dollars qui proviennent

### Recours au Règlement

des contribuables québécois. Et nous réclamons le droit d'examiner cela attentivement ici, monsieur le Président.

Je veux absolument porter ce communiqué et toutes les déclarations qui ont été faites à votre attention, parce que la réalité, c'est qu'ils ont pris le Parlement comme un *rubber stamp*, monsieur le Président. Et vous aviez vous-même avisé, le 10 octobre 1989, que vous seriez plus sévère.

Monsieur le Président, je pose une question de privilège: le Parlement a été outrepassé et a été ignoré et le gouvernement a pris l'appui de ce Parlement pour acquis, ce qui n'est pas une réflexion très bonne sur les députés d'en face en les prenant comme une *gang* de brebis ou de machines à voter. Je sais que la plupart ne sont que cela, mais la réalité, monsieur le Président, c'est une insulte à tous les parlementaires de cette Chambre, et je vous demanderais de statuer là-dessus.

• (1210)

[Traduction]

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre brièvement la parole maintenant. Je veux dire au député et à la Chambre qu'en fait, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec la province de Terre-Neuve et que cet accord est mutuellement acceptable pour les deux ordres de gouvernement.

Je veux également signaler au député qu'en vertu des prévisions antérieurement approuvées par la Chambre, les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du projet ont déjà autorisés et versés. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce que nous, en tant que députés, discutons actuellement à la Chambre, soit le projet de loi C-44, et le fait que les annonces aient été faites et que les travaux soient en marche. Je ne vois donc aucune incompatibilité. C'est une objection intéressante, mais il serait peut-être préférable de dire qu'il s'agit d'un débat.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, ceci me semble être une question de privilège. Ce que mon collègue. . .

**Une voix:** Une question de privilège?

**M. Riis:** Il s'agit d'une question de privilège, monsieur le Président. C'est-à-dire que le gouvernement a préjugé de ce que ferait le Parlement. Nous avons été témoins de pareil comportement à plusieurs reprises par le passé et vous aviez alors pris des décisions très précises.